

Sàrl DYS DISTRIBUTION
1 rue Alexandre Dumas

67200 STRASBOURG

AFFAIRE **LJ DYS DISTRIBUTION**

NOS REF. [REDACTED]

VOS REF. [REDACTED]

SIRET 79339434700017

STRASBOURG, le 21/07/2016

Objet : Invitation à produire une créance. Délais à respecter

Article 42 du règlement européen du 29 mai 2000
Invito all'insinuazione di un credito. Termine da osservare.
Oproep tot indiening van schuldvorderingen. In acht te nemen termijnen.
Anmodan att annåla fordran. Tidsfrister att iakta.
Kehotus saatavan ilmoittamiseen. Noudatettavat määräajat.
Aviso de reclamação de créditos. Prazos legais a observar.
Invitation to lodge a claim. Time limits to be observed.
Aufforderung zur Anmeldung einer Forderung. Etwaige Fristen beachten!
Opfordring til anmeldelse af fordringer. Vær opmærksom på fristerne.
Convocatoria para la presentación de créditos. Plazos aplicables.
Πρόσκληση για αναγγελία απαιτήσεως. Προσοχή στις προθεσμίες

Výzva k přihlášení pohledávky. Závazné lhůty
Nõude esitamise kutse. Järgitavad tähtsajad
Uzaicinājums iesniegt prasījumu. Termiņi, kas jāievēro
Kvietimas pateikti reikalavimą. Privalomieji terminai
Felhívás követelés bejelentésére. Betartandó határidők
Stedina għal prezentazzjoni ta' talba. Limiti taż-żmien li għandhom jiġu osservati
Wezwanie do zgłoszenia wierzytelności. Przestrzegać terminów
Výzva na prihlásenie pohľadávky. Je potrebné dodržať stanovené termíny
Poziv k prijavi terjatve. Rokil, ki jih je treba upoštevati!
Покана за представяване на вземане. Спазвайте срока
Invitație de a prezenta o creanță, termene ce trebuie respectate

Par jugement en date du 04/07/2016, la Chambre Commerciale du Tribunal de Grande Instance de STRASBOURG a ouvert une procédure de liquidation judiciaire de **Sàrl DYS DISTRIBUTION** et désigné le soussigné aux fonctions de LIQUIDATEUR.

Je vous informe que votre créance a été portée par Sàrl DYS DISTRIBUTION sur la liste des créanciers comme suit :
- Créance échue de [REDACTED] à titre chirographaire.

Conformément aux dispositions des articles L 622-24 et suivants et R 622-21 et suivants du Code de Commerce :

- Sàrl DYS DISTRIBUTION est présumé avoir agi pour votre compte tant que vous ne m'avez pas fait parvenir une déclaration de créance.
- Il vous appartient de me faire parvenir dès à présent votre déclaration de créance complémentaire ou rectificative, et au plus tard **60 jours** après la publication au BODACC. Ce délai est augmenté de deux mois pour les créanciers qui ne demeurent pas sur le territoire français.

Cette déclaration de créances devra :

- Etre adressée par courrier simple ou recommandé pour les créanciers qui souhaitent s'assurer de la réception de leur déclaration de créances
- Etre faite par écrit, être datée et signée et contenir de manière explicite la demande de prise en compte de vos droits.
- Comporter l'indication exacte des sommes nées antérieurement au jugement déclaratif, de celles à échoir ou une évaluation de la créance
- Préciser la nature et le fondement du privilège ou de la sûreté dont la créance est éventuellement assortie.
- Comporter les éléments de preuve de la créance et de son montant et tous justificatifs en copie.

A défaut de production dans les délais, les créanciers peuvent, dans un délai de 6 mois à compter de la publication au BODACC, être relevés de la forclusion à leurs frais, par décision du Juge Commissaire, à condition d'établir que leur défaillance n'est pas due à leur fait ou qu'elle est due à une omission du débiteur lors de l'établissement de la liste prévue à l'article L622-6.

L'article L 624-9 prévoit que la revendication des meubles ne peut être exercée que dans le délai de trois mois suivant la publication du jugement ouvrant la procédure. Il est expressément renvoyé au verso pour tout renseignement complémentaire.

La représentation par ministère d'avocat est obligatoire devant le Juge-Commissaire, pour les relevés de forclusion, les revendications et les désignations de contrôleurs.

Pour toutes précisions complémentaires, et conformément aux dispositions de l'article R 622-21 du Code de Commerce, vous trouverez, au verso, copie des dispositions légales et réglementaires concernant la déclaration de votre créance, la demande de relevé de forclusion, les actions en revendication et les créanciers contrôleurs, auxquelles il est expressément renvoyé.

L'étude a mis en place un site internet auquel vous pouvez vous connecter : <http://www.etudeclaus.fr/> à l'aide de votre identifiant [REDACTED] et de votre mot de passe [REDACTED]

Ce site vous permet de consulter le suivi des dossiers dans lesquels vous avez déclaré vos créances et d'obtenir un certificat d'irréouvrabilité qui ne sera plus délivré par l'étude.

Ces codes vous sont strictement personnels, nous vous remercions de les conserver secrets afin que la sécurité et la confidentialité des informations transmises puissent être garanties.

Toute demande ultérieure concernant votre créance, sans enveloppe timbrée jointe, ne sera pas traitée par le soussigné.

